

Secrétariat de la Conférence Régionale  
de la Santé et de l'autonomie Provence-Alpes-Côte d'Azur

Courriel : [ARS-PACA-DEMOCRATIE-SANITAIRE@ars.sante.fr](mailto:ARS-PACA-DEMOCRATIE-SANITAIRE@ars.sante.fr)

Téléphone : 04 13 55 83 72 ou 83 74 ou 83 76

Télécopie : 04 13 55 85 09

Réf : 2015-10-05\_sds\_crr\_csos\_vf.doc

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 05/10/2015

# Compte-rendu de la réunion de la C.S.O.S. LUNDI 05 octobre 2015

de 14 h à 17 h – Salle Camargue  
132 boulevard de Paris  
13 003 Marseille

Par message électronique du 22 septembre 2015, adressé aux membres de la CSOS, et en copie à leurs suppléants, Henri ESCOJIDO, président de la CSOS, a invité les membres de la Conférence à se réunir le lundi 5 octobre 2015 à 14 heures au siège de l'ARS PACA dans la salle « Camargue », 132 boulevard de Paris, 13 003 Marseille.

## 1° - Composition de la Réunion :

### **La CRSA, représentée par :**

⇒ Les membres de la Commission spécialisée de l'organisation des soins :

Nombre de présents : **25 votants (20 présents et 5 procurations)**. Le quorum<sup>1</sup> est donc atteint. (Feuille d'émargement en annexe)

### **L'Agence Régionale de Santé représentée par :**

#### La Direction Générale :

⇒ Mme Marie-Claude DUMONT – Conseiller médical auprès du DG ARS

#### La Direction Déléguée aux politiques régionales de santé représentée par le service démocratie sanitaire :

⇒ Mme Marie LOPEZ – Responsable du service démocratie sanitaire

⇒ Mme Isabelle ARZOUMIAN – Service démocratie sanitaire

#### La Direction « Offre de soins » :

⇒ M. Vincent UNAL – Directeur adjoint

⇒ M. Emmanuel DE BERNIERES – Responsable du département de l'offre hospitalière

⇒ Mme Aleth GERMAIN – Responsable du service Autorisation, contractualisation et coopération

⇒ M. Hervé FROMENT – Gestionnaire autorisations

⇒ Mme Josiane ALOYAN - Gestionnaire autorisations

⇒ Mme Michèle ALATI - Gestionnaire autorisations

#### Les rapporteurs :

⇒ Dr JACQUEME

⇒ Dr GUILLEMIN

⇒ Mme ROVELLO

⇒ Dr GRENIER

⇒ Dr ETTORI

---

<sup>1</sup> Le quorum est atteint lorsque 22 personnes au moins sont présentes ou ont donné procuration.



## 2° - *Ordre du jour* :

- + Approbation du compte-rendu du 20 juillet 2015,
- + Avis sur 19 demandes d'autorisation,
- + Information sur la pertinence des actes,
- + Questions diverses.

### La séance est ouverte à 14h

\*\*\*\*\*

En ouverture de séance Monsieur ESCOJIDO remercie les membres présents et rappelle quelques règles de fonctionnement à respecter lors des commissions :

- Etre détenteur d'une DPI en cours de validité.
- Veiller au délai de réception des procurations et que les dites procurations soient libellées au nom de membres titulaires.
- Il est également demandé à toute personne concernée ou ayant des intérêts sur des dossiers relatifs à une même demande, présentés simultanément en commission, de sortir de la salle dès la présentation des dossiers, faite par le(s) rapporteur(s).  
Le retour de ces personnes en séance ne sera possible qu'à la clôture des dossiers, c'est-à-dire après les votes validés sur les dossiers en concurrence.
- Le président rappelle également les modalités de vote.

Monsieur ESCOJIDO informe les membres de la commission qu'en fin de séance une présentation sur la pertinence des actes sera faite par le Dr Emmanuel de Bernières (diaporama en pièce-jointe).

Madame LOPEZ communiquera prochainement le calendrier prévisionnel des CSOS 2016. Elle demande également aux membres de penser à signaler leur présence ou leur indisponibilité auprès de son service, ceci dans un souci d'atteinte du quorum.

## 3° - **Approbation du compte-rendu de la CSOS du 20 juillet 2015**

Monsieur ESCOJIDO présente aux membres de la commission, le procès verbal de la CSOS du 20 juillet 2015. Après passage au vote, celui-ci est adopté à la majorité. A noter une abstention suite à l'absence de ce membre lors de la séance de juillet.

## 4° - **Avis sur les demandes d'autorisation**

En ouverture de séance, 19 membres avaient émarginés et 5 procurations été enregistrées, donc 24 votants ont participé au vote pour le premier dossier.

**DOSSIERS « AUTORISATIONS » SOUMIS A AVIS**

Le Dr ROVELLO ayant des impératifs d'agenda les dossiers à son instruction seront présentés les premiers.

①

2015 A 093	<p>Demande de confirmation juridique de l'activité d'assistance médicale à la procréation sous la modalité de préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle détenue par la SELAS DEMES AZOULAY DUHALDES</p> <p>Renoncement à la confirmation d'autorisation d'activité de soins biologique d'assistance médicale à la procréation sous la modalité de préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle détenue pas la SELAS BIO6MED</p>	<p>SELAS BIOESTEREL 405 avenue de Cannes 06210 Mandelieu</p>	<p>LBM BIOESTEREL Espace Cannes Maria 40 boulevard de la République 06400 Cannes</p>
------------	--	--	--

Rapporteur : Mme ROVELLO

Votants : 24

Abstentions : 0

Défavorables : 0

Favorables : 24

**Avis de la CSOS : Avis favorable à l'unanimité**

\*\*

Arrivée de Monsieur DANDREIS

②

2015 A 096	<p>Demande d'autorisation de confirmation juridique de l'activité d'AMP biologique sous la modalité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- traitement du sperme en vue d'une insémination artificielle</li> <li>- activités relatives à la FIV sans micromanipulation comprenant notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>*le recueil, le traitement et la conservation du sperme,</li> <li>*le traitement des ovocytes et la FIV sans micromanipulation,</li> </ul> </li> <li>- activités relatives à la FIV avec micromanipulation comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>*le recueil, le traitement et la conservation du sperme,</li> <li>*le traitement des ovocytes et la FIV sans micromanipulation,</li> <li>*l'utilisation des techniques de micromanipulation,</li> </ul> </li> <li>- conservation des embryons en vue de projet parental</li> </ul> <p>détenues par la SELAS BIOTOP-Avignon (84)</p>	<p>SELAS BIOAXIOME 150 rue Louis Landi Bât C 30900 Nîmes</p>	<p>BIOAXIOME URBAIN V ASCLEPIOS Maison Asclépios 95 chemin du Pont des 2 eaux 84000 Avignon</p>
	<p>Demande d'autorisation de confirmation juridique avec transfert géographique de l'activité de DPN sous la modalité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- analyses de biochimie, y compris les analyses portant sur les marqueurs sériques maternels</li> </ul> <p>détenue par la SELAS BIOTOP-Avignon (84)</p>		

Rapporteur : Mme ROVELLO

Votants : 25

Abstentions : 0

Défavorables : 0

Favorables : 25

**Avis de la CSOS : Avis favorable à l'unanimité**

\*\*



③

2015 A 079	Demande d'autorisation d'installation d'un appareil d'imagerie par résonance magnétique	SA Hôpital Privé La Casamance 33 boulevard des Farigoules 13400 Aubagne	Hôpital Privé La Casamance 33 boulevard des Farigoules 13400 Aubagne
------------	---	---	--

Rapporteur : Dr GUILLEMIN

Votants : 25

Abstentions : 10

Défavorables : 15

Favorables : 0

**Avis de la CSOS : Avis défavorable**

**Motifs de l'ADF :**

- Dans l'attente d'une évolution cette demande ne répond pas actuellement aux objectifs du SROS

\*\*

Mme BARES FIOCCA pose la question des perspectives d'évolution du SROS en matière d'équipement EML, car des besoins sont identifiés.

Mme GERMAIN répond qu'aujourd'hui, une implantation reste disponible dans le 05. Le prochain SROS déterminera les futures implantations en fonction de l'évolution des besoins.

L'étude du dossier 2015 A 080 nécessite la sortie de Monsieur ESCOJIDO, avant sa sortie le président excuse Monsieur MALATERRE dont l'absence est motivée ce jour par une réunion sur Paris. Mme LOPEZ précise que Monsieur BRINCAT, en tant que doyen de la commission, assurera comme cela est prévu par la législation, la présidence lors de l'étude de ce dossier.

④

2015 A 080	Demande d'autorisation d'installation d'un Tomographe à Emission de Positons associé à un scanner	SAS Imagerie de Clairval 317 boulevard du Redon 13009 Marseille	Hôpital privé Clairval 317 boulevard du Redon 13009 Marseille
------------	---	---	---

Rapporteur : Dr GUILLEMIN

Votants : 24

Abstentions : 6

Défavorables : 4

Favorables : 14

**Avis de la CSOS : Avis favorable**

**Commentaire de l'AF :**

- Il est important de noter que cet avis favorable est rendu symboliquement par la CSOS consciente de l'impossibilité de prise en compte de celui-ci vu le SROS en cours actuellement. La commission souhaite que la symbolique de cet avis favorable influence l'élaboration du prochain SROS.

\*\*

Après la présentation devant la commission du dossier par l'instructeur, Monsieur BRINCAT invite les promoteurs (Mme BERTRAND et le Dr JACOB) à faire leur exposé. L'exhaustivité de cette intervention est consultable en annexe 1 de ce compte rendu.

Mme BARES FIOCCA souhaite connaître le nombre, le lieu d'implantation et l'activité de ce type d'appareil

Mme BERTRAND parle de 5 appareils (2 sur Clairval, 3 sur l'APHM [Timone, Nord, CHU Timone « recherche »]), plus 1 à IPC. Il y en a également 1 à Aix, 1 à Avignon. En terme d'activité, une comparaison en volume avec l'IPC peut être faite.

Après la sortie des promoteurs, le président ouvre le débat.

Mr BOUFFIES : souhaite avant le prochain SROS, une analyse de l'efficacité des appareils sur les BDR, ainsi qu'une montée en charge des PEP SCAN existants ou à venir.

Mme BARES FIOCCA : souligne que le PEP SCAN dédié à la recherche est utilisé à 20% pour la médecine, (500 actes/an).

Mr UNAL : le PEP SCAN est sur un volet de recherche avec délibérément une activité réduite car il ne doit pas y avoir de mise en concurrence médicale, cependant le SROS modifié permet un accès à des soins spécialisés.

Mr DALMAS : Même s'il y a peu de chance que cette demande aboutisse il faut mettre en adéquation besoins et évolution du SROS.

Avant le passage au vote, Mrs VAILLANT, BRINCAT, DESCAMPS précisent qu'ils feront un vote favorable symbolique afin de sensibiliser l'ARS à une évolution du SROS en faveur d'une prise en compte des besoins.

Retour de Monsieur ESCOJIDO qui reprend la présidence de la commission.

⑤

2015 A 081	Demande d'autorisation de remplacement d'un appareil scanographe de marque General Electric Yokogawa brightspeed 16, de classe III par un nouvel appareil	GIE SCANNER DU BRIANCONNAIS 24 avenue Adrien Daurelle 05 105 Briançon cedex	Centre hospitalier Les Escartons 24 avenue Adrien Daurelle 05 105 Briançon cedex
------------	---	---	--

Rapporteur : Dr BLANCHET dossier présenté par Mme GERMAIN

Votants : 25

Abstentions : 0

Défavorables : 0

Favorables : 25

**Avis de la CSOS : Avis favorable à l'unanimité**

\*\*

#### Discussion :

Mr TREMOULET s'interroge sur la nécessité de remplacer un appareil ayant 4 ans de fonctionnement, ce remplacement se justifie-t-il quant à une amélioration qualitative du rendu ?

Mme GERMAIN précise qu'il s'agit en effet d'une amélioration qualitative du rendu, l'appareil actuel de 16 barrettes sera remplacé par un appareil de 64 barrettes.

Mr BOUFFIES ajoute qu'il est opportun de prendre en compte l'isolement du centre hospitalier, ce qui exige le meilleur rendu qualitatif des examens effectués sur place.

Les explications fournies satisfont Mr TREMOULET qui donnera donc un avis favorable à ce remplacement.



⑥

2015 A 082	Demande d'autorisation de remplacement d'un appareil scanographe de marque Philips de type Brilliance CT 64 par un nouvel appareil	Centre hospitalier Pierre Nouveau de Cannes 15 avenue des Broussailles - CS 50008 06414 Cannes cedex	Centre hospitalier Pierre Nouveau de Cannes 15 avenue des Broussailles CS 50008 06414 Cannes cedex
------------	--	--	---

Rapporteur : Dr GUIVARCH dossier présenté par Mme GERMAIN

Votants : 25

Abstentions : 0

Défavorables : 0

Favorables : 25

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

\*\*

**Discussion :**

Mme GROS demande si le centre hospitalier a été touché par les récentes inondations.

Mr UNAL répond qu'il n'en a pas eu connaissance.



⑦

2015 A 083	Demande d'autorisation de remplacement d'un Tomographe à Emission de Positons couplé à la Tomodensitométrie (scanographe) de marque General Electric Pet CT 690 Elite, modèle Discovery de classe 3, numéro 418525 CN2 par un nouvel appareil	GIE Mougins TEP 122 avenue du Docteur Maurice Donat - BP 1250 06254 Mougins cedex	Clinique Plein Ciel 122 avenue du Docteur Maurice Donat - BP 1250 06254 Mougins cedex
------------	---	---	--

Rapporteur : Dr ARRIGHI dossier présenté par Mme GERMAIN

Votants : 25

Abstentions : 0

Défavorables : 0

Favorables : 25

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

\*\*

Aucune intervention



⑧

2015 A 084	Demande d'autorisation de remplacement d'un appareil scanographe de marque General Electric, de type Optima CT 660, de classe III, 64 barettes, numéro de série 32056 YC 4 par un nouvel appareil	SA Centre Azuréen de Tomodensitométrie Avenue du Dr Maurice Donat 06700 Saint Laurent du Var	Centre Azuréen de Tomodensitométrie Avenue du Dr Maurice Donat 06700 Saint Laurent du Var
------------	---	--	---

Rapporteur : Dr ARRIGHI dossier présenté par Mme GERMAIN

Votants : 25

Abstentions : 0

Défavorables : 0

Favorables : 25

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

\*\*

Aucune intervention



⑨

2015 A 085	Demande d'autorisation de remplacement d'une gamma caméra à scintillation de marque PHILIPS TYPE FORTE par un nouvel appareil	Centre Hospitalier d'Avignon 305 rue Raoul Follereau 84902 Avignon cedex 9	Centre Hospitalier d'Avignon 305 rue Raoul Follereau 84902 Avignon cedex 9
------------	---	--	--

Rapporteur : Dr GRANEL DE SOLIGNAC dossier présenté par Mme GERMAIN

Votants : 25

Abstentions : 0

Défavorables : 0

Favorables : 25

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

\*\*

Aucune intervention



⑩

2015 A 086	Demande d'autorisation de remplacement d'un Tomographe à Emission de Positons de marque SIEMENS, de TYPE BIOGRAPHE 6 par un nouvel appareil	Centre Hospitalier d'Avignon 305 rue Raoul Follereau 84902 Avignon cedex 9	Centre Hospitalier d'Avignon 305 rue Raoul Follereau 84902 Avignon cedex 9
------------	---	--	--

Rapporteur : Dr GRANEL DE SOLIGNAC dossier présenté par Mme GERMAIN

Votants : 25

Abstentions : 0

Défavorables : 0

Favorables : 25

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

\*\*

#### Discussion :

Au questionnement sur le devenir des appareils remplacés, Mr ESCOJIDO répond que ces appareils sont redirigés vers d'autres utilisateurs ayant moins de financement.

Mr TREMOULET s'interroge sur la formation des personnels sur ces appareils plus performants

Mr ESCOJIDO apporte la réponse suivante ; en général des appareils plus performants améliorent plutôt la qualité de travail des personnels et ne nécessite pas forcément une formation

Mr BENAÏSSA le cahier des charges prévoit une formation des personnels par le fournisseur

Mr TREMOULET craint une robotisation des actes entraînant une réduction des personnels

Mr ESCOJIDO répond qu'il n'y a pas d'impact réel sur les personnels, ni en matière de quantité, ni en matière de qualité ou de formation, ces appareils plus performants fonctionnant en général à l'identique, seul le rendu de l'examen est amélioré

Mr BOUFFIES précise que s'il devait y avoir réduction des personnels la cause n'en serait pas imputable au matériel

Sortie de Mr BOUFFIES (+ 1 pouvoir)

⑪

2015 A 091	<p>Demande d'autorisation d'extension du périmètre géographique de l'activité d'hospitalisation à domicile sur les communes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Zone de Manosque : Corbières, Ste Tulle, Pierrevert, Manosque, Montfuron, Villemus, St Martin les Eaux, Volx.</li> <li>• Zone d'Oraison : Villeneuve, Oraison, La Brillane, le Castellet, Lurs, Ganagobie, Les Mées, Puimichel, Peyruis, Malijai.</li> <li>• Zone de Valensole : Gréoux, St Martin de Bromes, Allemagne, Brunet</li> <li>• Zone de Riez : Roumoules, Riez, Puimoisson, Bras d'Asse, st Julien d'Asse, Entrevennes, St Jeannet</li> <li>• Zone de Reillane et Forcalquier : Céreste, Montjustin, Reillane, Dauphin, St Maime, st Michel l'Observatoire, ste Croix Lauze, Oppedette, Aubenas les Alpes, Revest des Brousses, Banon, Niozelles, Pierrerue, Forcalquier, Limans, Fontienne, Revest, St Martin, Sigonce, Montlaux, Mallefougasse, St Etienne les Orgues, Cruis, Lardiers.</li> </ul>	<p>HAD Clara Schumann Les académies Aixoises 75 rue Paul Sabatier 13090 Aix en Provence</p>	<p>HAD Clara Schumann Les académies Aixoises 75 rue Paul Sabatier 13090 Aix en Provence</p>
------------	--	---	---

Rapporteur : Dr GRENIER

Votants : 23

Abstentions : 3

Défavorables : 12

Favorables : 8

**Avis de la CSOS : Défavorable sur le dossier en l'état**

\*\*

**Motifs de l'ADF :**

- Difficulté pour la commission de se prononcer, sans connaissance des besoins à venir du bassin de population
- Cette demande ne couvre pas l'ensemble des besoins du département

Discussion :

Mr DALMAS s'interroge sur le motif de sortie de Mr BOUFFIES

Mr ESCOJIDO précise que Mr BOUFFIES en référence à la réglementation et à sa propre déontologie a préféré sortir lors de la présentation de ce dossier

Mme LOPEZ ajoute que l'on respecte la position de Mr BOUFFIES, elle fait également référence au contenu de la DPI

Mr UNAL précise que Mr BOUFFIES souhaite éviter toute contestation sur des demandes à venir

Mr DALMAS annonce qu'il ne souhaite pas que ce type de précaution entraîne une jurisprudence.

Mr GUILHAMAT informe la commission de sa surprise face à une demande qui ne relève pas de l'HAD coopératif, en effet depuis quelques mois existe une démarche de mise à plat de l'activité régionale de concertation des professionnels de ce secteur et cette demande n'y répond pas, un choix d'HAD urbain induit le risque de non prise en compte d'un HAD rural, même s'il est évidemment plus difficile de desservir les zones rurales. La fédération de l'hospitalisation à domicile ne soutiendra pas cette demande.

Mr SAMAMA s'interroge, faut-il donner une autorisation partielle et prendre en compte une partie des besoins ou faut-il attendre et laisser ce secteur sans offre ?

Mme GRENIER informe la commission qu'un responsable de l'HAD Clara Schumann l'a contacté pour lui signifier qu'il était tout à fait prêt à revoir l'étendue du territoire mentionné dans la demande déposée

Mme BARES FIOCCA fait remarquer à la commission qu'un besoin a été identifié dans le SROS depuis 2012, que personne ne s'est positionné depuis, mis à part une autorisation non mise en œuvre. Il faut noter que le positionnement du promoteur correspond à la partie du territoire qui à ce jour n'a jamais été couverte. De plus, le promoteur a fait savoir qu'il est prêt à revoir sa demande telle que déposée.

Mr UNAL propose de prolonger la réflexion sur ce dossier afin que le meilleur HAD soit proposé à la population locale, une demande incluant l'exhaustivité du territoire des Alpes de Haute Provence pourrait être examinée lors d'une prochaine CSOS.

Mr BENAÏSSA informe la commission que le CH intercommunal d'Aix-Pertuis devrait déposer en fin d'année un dossier HAD de 40 places d'HAD sur tout le territoire, accepter la demande présentée par l'HAD Clara Schumann hypothèque un prochain dépôt d'une réelle demande concertée.

Mr ESCOJIDO demande aux promoteurs Mrs MOZER et FINIDORI de présenter leur dossier (cf annexe 2)

A la sortie des promoteurs qui ont remercié la commission et avant de procéder au vote, Mme GERMAIN précise qu'aujourd'hui afin de respecter la réglementation en vigueur, les membres de la commission statueront sur la demande telle que déposée. Mme GERMAIN rappelle également que l'autorisation octroyée au GCS de Digne puis transférée au CH de DIGNE est effectivement caduque puisque ne fonctionnant plus depuis 2012.

Mme JACQUEME précise que de fait le territoire très nord du 04 est couvert par l'HAD du 05 mais il n'y avait pas de jonction entre la zone proposée et la zone actuellement couverte au nord.

Mme BARES FIOCCA regrette que dans le SROS PRS actuel, les zones d'HAD ne soient pas définies

Mme JACQUEME informe la commission quant à l'existence d'un groupe de travail régional, celui-ci devant travailler avec les acteurs de terrain afin d'éclaircir les autorisations actuelles ceci pour produire un document intégré au schéma, l'échéance n'étant pas actuellement complètement arrêtée.

Mr GUILHAMAT évoque la difficulté de parler le même langage en terme d'identification géographique pour construire un schéma cohérent et harmonieux.

Mr ESCOJIDO fait procéder au vote sur le dossier tel que présenté à la commission.



Retour de Mr BOUFFIES

⑫

2015 A 087	Demande d'autorisation d'activité de soins de traitement du cancer sous la modalité de chirurgie carcinologique pour la spécialité soumise à seuil concernant les pathologies gynécologiques	Centre hospitalier d'Antibes Juan Les Pins 107 avenue de Nice 06600 Antibes Juan Les Pins	Centre hospitalier d'Antibes Juan Les Pins 107 avenue de Nice 06600 Antibes Juan Les Pins
------------	--	---	---

Rapporteur : Dr JACQUEME

Votants : 25

Abstentions : 0

Défavorables : 0

Favorables : 25

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

\*\*

Sortie de Mr VAILLANT

13

2015 A 088	Demande d'autorisation d'activité de soins de traitement du cancer sous la modalité de chirurgie carcinologique pour la spécialité soumise à seuil concernant les pathologies urologiques	SAS Clinique Jeanne d'Arc 7 rue Nicolas Saboly CS 70194 13637 Arles cedex	Clinique Jeanne d'Arc 7 rue Nicolas Saboly CS 70194 13637 Arles cedex
------------	---	--	--

Rapporteur : Dr JACQUEME

Votants : 24

Abstentions : 0

Défavorables : 0

Favorables : 24

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

\*\*

Mr BOUFFIES n'a pas de commentaire particulier sur ce dossier, il précise que la FHF encourage la coopération entre le centre hospitalier et la clinique d'Arles, il émettra donc un vote favorable.

Mme BARES FIOCCA informe la commission que depuis 2009 il n'existait plus d'autorisation d'activité de soins de traitement du cancer sous la modalité de chirurgie carcinologique pour la spécialité soumise à seuil concernant les pathologies urologiques sur le territoire, la coopération souhaitée par l'ARS est donc actée pour que cette 6<sup>ème</sup> demande aboutisse.

Mme JACQUEME précise que la fragilité d'atteinte des seuils pour chacun des établissements appelle le bien fondé d'une coopération.

Monsieur ESCOJIDO soumet ce dossier au vote.



Retour de Mr VAILLANT

14

2015 A 089	Demande de renouvellement d'autorisation suite à accord à titre dérogatoire d'exercer l'activité de soins de traitement du cancer sous la modalité de chirurgie carcinologique pour la spécialité soumise à seuil concernant les pathologies digestives  Avis sur la durée d'autorisation	Centre Chirurgical Saint Roch 235 rue de Gordes BP 10065 84302 Cavaillon Cedex	Centre Chirurgical Saint Roch 235 rue de Gordes BP 10065 84302 Cavaillon Cedex
------------	---	---	---

Rapporteur : Dr JACQUEME

Votants : 25

Abstentions : 0

Défavorables : 0

Favorables : 25

**Avis de la CSOS : Cette demande nécessite deux votes :**

- 1<sup>er</sup> vote sur la pertinence de l'autorisation : Favorable à l'unanimité
- 2<sup>ème</sup> vote la durée de cette autorisation en proposant de la caler sur la durée des autres autorisations (4 ans supplémentaires) :

**Favorable à l'unanimité**

\*\*



⑮

2015 A 090	Demande d'autorisation d'activité de soins de traitement du cancer sous la modalité de chirurgie carcinologique pour la spécialité soumise à seuil concernant les pathologies gynécologiques	Centre Hospitalier Louis GIORGI Avenue de Lavoisier CS 20184 84104 Orange cedex	Centre Hospitalier Louis GIORGI Avenue de Lavoisier CS 20184 84104 Orange cedex
------------	--	--	--

Rapporteur : Dr JACQUEME

Votants : 25

Abstentions : 3

Défavorables : 19

Favorables : 3

**Avis de la CSOS : Défavorable**

\*\*

**Motifs de l'ADF :**

- Non respect actuel des règles en usage pour la pratique de cette activité.



Départ de Mr DESCAMPS – Sortie de Mr VAILLANT

⑩

2015 A 092	Demande d'autorisation d'activité de soins de médecine en hospitalisation de jour	SAS Clinique Jeanne d'Arc 7 rue Nicolas Saboly CS 70194 13637 Arles cedex	Clinique Jeanne d'Arc 7 rue Nicolas Saboly CS 70194 13637 Arles cedex
------------	---	--	--

Rapporteur : Dr GUILLEMIN

Votants : 23

Abstentions : 3

Défavorables : 0

Favorables : 20

**Avis de la CSOS : Favorable**

\*\*

**Commentaire de l'AF :**

- Cet avis entre dans le champ du partenariat entre la clinique et le centre hospitalier

Mme BARES FIOCCA fait mention de la précision du promoteur qui annonce que le projet repose sur un ensemble de praticiens et non sur un seul praticien interniste. Le projet de rapprochement avec le centre hospitalier d'Arles ne mentionne pas l'HTP. Ce dossier est une réponse logique au SROS qui préconise un développement de l'HDJ

Mr DALMAS rappelle également que ce dossier lors d'une précédente CSOS avait reçu un avis favorable qui n'a pas été suivi. Cette nouvelle demande s'inscrit totalement dans la logique de développement du secteur ambulatoire mentionnée dans le SROS.

Mr DALMAS soulève un aspect juridique, car même si le souhait de tous est qu'une collaboration se mette en place entre le centre hospitalier et la clinique on ne peut en faire un préalable juridique à l'autorisation, dès lors que le dossier répond en mission de droits il est difficile d'aller à son encontre.

Mr TREMOULET annonce son vote contre, il se questionne quant à la réelle la motivation de recherche d'un médecin par la clinique

Mme GUILLEMIN répond qu'à sa connaissance l'établissement a effectivement rechercher à renforcer l'équipe d'un deuxième médecin interniste.

Mr BOUFFIES entend qu'un préalable juridique ne doit pas être fait, cependant favoriser ce type de coopération est un objectif en soit, ce type de projet commun entre la clinique et le centre hospitalier est très intéressant. L'avis de la commission doit donner un signal fort, ne pas figer les choses mais faire avancer dans le bon sens.

Mr DALMAS est d'accord sur la nécessité d'un signal clair donné par la commission sur le partenariat public/privé, sur le développement d'une prise en charge ambulatoire.

Mr ESCOJIDO est en accord avec les propos énoncés, le partage du patient moitié public, moitié privé n'ayant pas de sens.

Le président propose de passer au vote.

2015 A 094	Demande de confirmation juridique, de transfert avec regroupement de l'autorisation d'exercer l'activité de soins de traitement du cancer sous la modalité de chirurgie carcinologique pour la spécialité soumise à seuil concernant les pathologies urologiques détenue par la SAS Clinique Vignoli	SAS Clinique de l'Etang de l'Olivier 4 rue Roger Carpentier 13800 Istres	Clinique de l'Etang de l'Olivier 4 rue Roger Carpentier 13800 Istres
------------	--	--	--

Rapporteur : Dr JACQUEME – **DOSSIER RETIRE**

Votants :

Abstentions :

Défavorables :

Favorables :

**Avis de la CSOS :**

\*\*

Retour de Mr VAILLANT – Sortie de Mr DALMAS

⑰

2015 A 095	Demande de confirmation juridique des autorisations d'activités de traitement de l'insuffisance rénale chronique sous les modalités: – d'hémodialyse en centre, – de dialyse médicalisée, – de dialyse à domicile par hémodialyse et dialyse péritonéale détenues par la SASU Diaverum Marseille	SAS Diaverum Provence 9 rue Gaston Berger CS 50109 13387 Marseille cedex 10	Diaverum Marseille Centre de dialyse 9 rue Gaston Berger CS 50109 13387 Marseille cedex 10 Diaverum Arles Centre de dialyse 5 rue Nicolas Saboly 13200 Arles
------------	---	--	--

Rapporteur : Dr FONTAINE dossier présenté par Mme GUILLEMIN

Votants : 23

Abstentions : 0

Défavorables : 0

Favorables : 23

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

\*\*

Aucune intervention

Retour de Mr DALMAS – Sortie de Mr TREMOULET

⑮

2015 A 097	Demande de confirmation juridique, de transfert géographique de l'activité de neurochirurgie pédiatrique détenue par le CHU de Nice	Fondation Lenval 57 avenue de la Californie 06200 Nice	Hôpitaux Pédiatriques de Nice CHU-Lenval 57 avenue de la Californie 06200 Nice
------------	---	---	---

Rapporteur : Dr ETTORI

Votants : 23

Abstentions : 0

Défavorables : 0

Favorables : 23

**Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité**

\*\*

Intervention de Mr DALMAS qui appuie ce dossier conforme aux besoins et aux orientations du SIOS.

\*\*\*\*

## 5° - Information sur la pertinence des actes (diaporama en pièce-jointe)

### Questions et commentaires des membres :

- La pertinence des actes concerne tous les domaines de la prise en charge et notamment l'organisation proprement dite. On peut très bien avoir un acte pertinent dans un parcours totalement impertinent par défaut d'organisation.
- Remarque sur le contrat passé avec l'établissement qui concerne les hôpitaux publics de santé : certes, il y a une organisation du parcours mais il y a aussi les pratiques individuelles. Comment va-t-on pouvoir impacter les pratiques individuelles en signant un contrat avec l'établissement ? Qui peut impacter les pratiques individuelles d'un praticien ?
- Contractualisation avec l'établissement, il y aura des sanctions plutôt financières. Comment responsabiliser les praticiens ?
  - ⇒ Un praticien doit savoir passer de l'efficacité à l'efficience ; mais tout ce qui est efficace n'est pas efficient et tout ce qui efficient n'est pas pertinent. La pertinence des actes est une culture, un enjeu très fort si on veut maintenir la qualité de soins en France. Il faut pouvoir la décliner au quotidien, tous les acteurs sont concernés.
- L'assurance maladie a beaucoup de statistiques et de données mais elle ne les transmet pas ; or les établissements ont besoin de chiffres pour travailler et pour motiver les médecins.

- ⇒ Réponse globale de l'ARS : l'accompagnement des professionnels va être développé. L'HAS a travaillé sur la démarche de certification. On est passé de l'incitatif à quelque chose de beaucoup plus construit et qui va dans le sens d'une démarche qualité. Il y a une volonté, dans un premier temps, de faire en sorte que les référentiels soient bien diffusés et connus. Ensuite, lorsqu'il y a une participation en terme de contractualisation, il faut qu'elle soit avérée et concluante. Ce n'est qu'en que dans un troisième temps que l'on atteint l'objectif de sanction.
- ⇒ Concernant la transmission des données par l'Assurance Maladie, aujourd'hui on peut encore aller plus loin, un des objectifs de l'IRAPS (instance régional d'amélioration de la pertinence des soins) sera de faire un travail sur la communication de données plus précises aux établissements.
- ⇒ Aujourd'hui la démarche de qualité est plus construite, plus aboutie. Le corps médical y est associé donc il peut s'impliquer.
- Aura-t-on des chiffres pour donner aux établissements ?
  - ⇒ Réponse de l'ARS : l'intérêt du dialogue de gestion des établissements, c'est de pouvoir appréhender la spécificité des établissements au regard de ces objectifs.
- Evolution de la médecine et inquiétude des praticiens qui sont de plus en plus à des procès. Le médecin a tendance à vouloir se protéger aussi ce qui peut expliquer des actes non pertinents.
  - ⇒ Réponse de l'ARS : l'objet du référentiel c'est aussi de protéger les praticiens. Dans la mesure où les recommandations des bonnes pratiques sont labellisées, les médecins seront protégés.
- Le danger actuel est de se réfugier dans le respect strict des recommandations qui ne sont pas forcément adaptées.
  - ⇒ Réponse de l'ARS : quand on arrive à des taux de recours 60% supérieur à la moyenne nationale, on est en droit de s'interroger sur la pertinence. Concernant les sanctions, il y a une réflexion à mener. La sanction est la cause de certains comportements – règles de bonnes pratiques à respecter. Il y a nécessité de fournir en amont les informations ainsi que les chiffres dont dispose l'Assurance maladie.
- Sur la valeur des recommandations : glissement de l'obligation de moyens à l'obligation de résultats. Les recommandations sont parfaites tant qu'on reste dans l'obligation de moyens. Dès qu'on passe à l'obligation de résultat, les valeurs des recommandations s'amoindrissent.
- Les données statistiques : d'où proviennent-elles ? Quelles sont les établissements concernés ?
  - ⇒ Réponse de l'ARS : c'est une base de données de la CNAMTS (stat 2013). Etablissements publics et privés sont concernés.
- La mise sous entente préalable : il existe un problème de communication entre les directeurs d'établissement et les praticiens. Il y a des spécificités selon les régions.

**Ce que l'on attend au final, c'est une amélioration de la santé avec un besoin d'efficience qui permette de développer des innovations.**

\*\*\*



La prochaine CSOS se réunira le 7 décembre 2015 à 14h.

\*\*\*\*

**La séance est levée vers 16 heures 20.**

Le président de la  
Commission spécialisée de l'Organisation des soins

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'H. ESCOJIDO', is centered below the text.

Pr Henri ESCOJIDO



2015 A 080	Demande d'autorisation d'installation d'un Tomographe à Emission de Positons associé à un scanner	SAS Imagerie de Clairval 317 boulevard du Redon 13009 Marseille
------------	---	---

**LA TOMOGRAPHIE PAR EMISSION DE POSITONS** : La Tomographie par émission de positons est une technique d'imagerie fonctionnelle qui a connu un développement important au début des années 2000 en cancérologie en France, et est depuis en constante évolution, aussi bien en ce qui concerne ses indications que ses modes d'utilisation.

On constate un élargissement de ses indications en cancérologie : Au bilan d'extension initial et la recherche de récurrence de certains cancers qui étaient les indications initiales du PETscan se sont ajoutés l'évaluation précoce de la réponse aux traitements, l'utilisation de la TEP dans la planification de la RT et l'apparition de nouveaux radiopharmaceutiques spécifiques de certains cancers :

La fluorocholine pour la recherche de récurrence et le bilan d'extension initial des cancers prostatiques à haut risque,  
La Fluorodopa pour le bilan d'extension des Tumeurs carcinoïdes et la recherche de récurrence des T cérébrales primitives,  
Les analogues de la somatostatine marqués au Gallium 68 pour le bilan des T endocrines,  
La Fluoroestradiol pour étudier in vivo l'expression des récepteurs hormonaux d'une Tumeur du sein et de ses métastases et prédire l'efficacité d'un traitement hormonal.

On observe également le développement des indications en dehors de la cancérologie :

-en cardiologie et médecine interne et infectiologie : recherche d'endocardite sur prothèse, recherche de surinfection de boîtier de pacemaker ou de prothèse vasculaire, bilan de fièvre au long cours, diagnostic de vascularite et de certaines maladies de système, quantification de la réserve de perfusion coronaire pour le diagnostic des coronaropathies.  
-En neurologie développement des traceurs des plaques amyloïdes pour le diagnostic de la maladie d'Alzheimer, traceurs des protéines TAU pour le diagnostic des tauopathies

#### **Cette technique d'imagerie s'INSCRIT PLEINEMENT DANS LE PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'HP CLAIRVAL**

L'HP Clairval est structuré en 3 pôles d'activité...

1<sup>er</sup> pôle Oncologie médical et radiothérapie avec 4 accélérateurs et un Cyberknife installé récemment, et des autorisations pour la chirurgie des cancers thoraciques, mammaires et ORL ,  
2<sup>ème</sup> pôle : la Cardiologie médical et chirurgical,  
3<sup>ème</sup> pôle : la Neurochirurgie et la Neuroradiologie interventionnelle.

L'établissement travaille en réseau au niveau régional dans ses 3 pôles d'activité :

-Au sein du 3C 12 pour la cancérologie,  
-Au sein du réseau sud sante pour les autres activités  
Ces domaines d'activité correspondent aux champs d'utilisation de la TEP aussi bien actuels qu'à venir.

Le service de médecine nucléaire de l'HP Clairval dispose d'un TEPscan depuis décembre 2011 (3ème historiquement dans la région) et possède une compétence reconnue en la matière.

... En moins de 4 ans nous avons développé notre activité aussi bien en ce qui concerne le nombre d'examen réalisés qu'en ce qui concerne la diversité de ceux-ci pour répondre aux besoins des praticiens et surtout de leur patients (introduction de nouvelles molécules fluorées, protocoles spécifiques pour la planification de la RT, recherche d'endocardite et de foyers infectieux sur prothèse vasculaire ou de pacemaker...)

... mais aujourd'hui, nous arrivons à saturation. En effet, l'activité de notre service est passée de 3119 examens pour la 1ère année d'activité à un prévisionnel de 4300 examens pour 2015. Notre appareil réalise actuellement une vingtaine d'examen par jour. C'est un chiffre élevé, qu'il n'est pas possible d'augmenter de manière significative si on veut conserver une qualité d'examen satisfaisante. Nous sommes en effet confrontés à la fois à une multiplication des besoins d'examen, à un allongement de la durée de ceux-ci, et à une contrainte forte en terme de délais de rendez-vous. Je rappelle notamment, que pour être pleinement utile à la prise en charge d'un patient dans le cadre du bilan d'extension initial d'un cancer du poumon, un PETscan doit être réalisé dans les 2 semaines à compter de la demande du médecin voir à moins d'une semaine dans le cadre de la prise en charge d'un lymphome agressif.

#### **CONCLUSION**

Le besoin et la demande sont là. Nous recevons actuellement des patients à la fois de Marseille et de toute la région PACA. L'intérêt médical de cette technique n'est plus à démontrer, et devrait encore se développer dans les années à venir.

Toute l'équipe de médecine nucléaire de l'HP Clairval est mobilisée pour accompagner ce développement au bénéfice des patients dans des domaines qui correspondent aux grandes évolutions des pathologies liées au vieillissement des populations et à la sédentarisation des modes de vie.

Il nous est donc aujourd'hui devenu indispensable d'obtenir une 2ème autorisation de TEPscan ce qui nous permettra de continuer à offrir un service de qualité et de répondre aux attentes aussi bien des patients que des praticiens.



## ANNEXE 2 : Présentation par les promoteurs du dossier

2015 A 091	Demande d'autorisation d'extension du périmètre géographique de l'activité d'hospitalisation à domicile sur les communes suivantes : – Zone de Manosque : Corbières, Ste Tulle, Pierrevert, Manosque, Montfuron, Villemus, St Martin les Eaux, Volx. • Zone d'Oraison : Villeneuve, Oraison, La Brillane, le Castellet, Lurs, Ganagobie, Les Mées, Puimichel, Peyruis, Malijai. • Zone de Valensole : Gréoux, St Martin de Bromes, Allemagne, Brunet • Zone de Riez : Roumoules, Riez, Puimoisson, Bras d'Asse, st Julien d'Asse, Entrevennes, St Jeannet • Zone de Reillane et Forcalquier : Céreste, Montjustin, Reillane, Dauphin, St Maime, st Michel l'Observatoire, ste Croix Lauze, Oppedette, Aubenas les Alpes, Revest des Brousses, Banon, Niozelles, Pierrerue, Forcalquier, Limans, Fontienne, Revest, St Martin, Sigonce, Montloux, Mallefougasse, St Etienne les Orgues, Cruis, Lardiers.	HAD Clara Schumann Les académies Aixoises 75 rue Paul Sabatier 13090 Aix en Provence
------------	--	---

Nous avons demandé à être auditionnés devant votre commission afin de préciser les motivations de notre dossier de demande d'extension de territoire.

Notre structure d'hospitalisation à domicile intervient depuis février 2007 sur l'ex territoire de santé des bouches du Rhône Nord, qui comprend notamment Aix en Provence, Salon, Pertuis et le sud Lubéron.

Notre demande initiale consiste en une demande d'extension de notre zone d'intervention sur les zones de Manosque de Forcalquier (avec des zones très isolées comme la montagne de Lure) et de Gréoux les Bains, zones non couvertes actuellement qui sont le prolongement naturel de notre secteur d'intervention actuel.

Elle se limite à ces zones du fait de deux éléments principaux :

- Une autorisation d'hospitalisation à domicile attribuée au GCS des Alpes du Sud qui, outre le Briançonnais et le Gapençais, comprend le territoire Sisteronais et l'Embrunais s'étendant dans sa définition à la vallée de l'Ubaye « Barcelonnette ».
- De plus, lors d'une réunion à l'ARS nous avons rencontré le Directeur des Affaires Juridiques du CHAIX qui nous a dit que l'hôpital de Digne continuait à prendre en charge certaines HAD et comptait développer son action sur Digne.

Ce partage territorial nous paraissait être un partage « intelligent » et prudent sur ce territoire difficile.

Néanmoins nous sommes tout à fait prêt à couvrir l'ensemble des zones non pourvues en HAD et notamment le bassin dignois .....

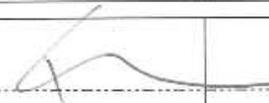
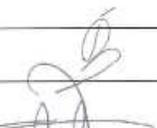
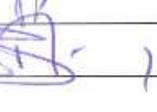
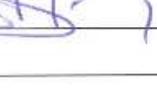
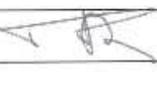
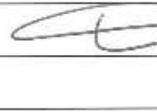
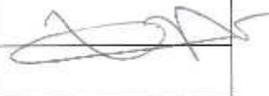
Pour rappel le département des Alpes des Hautes Provence peut schématiquement se décomposer en 4 zones ayant chacune une identité géographique :

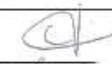
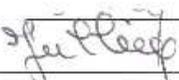
Sisteron,  
L'Ubaye  
Digne,  
Manosque.

Ce département comprend une population de l'ordre de 160 000 habitants et ne nous paraît pas pouvoir générer une activité suffisante pour une seule structure (seuil de 40 places à atteindre pour atteindre l'équilibre économique).

Enfin notre structure qui a obtenue une certification de la HAS sans aucune recommandation ni réserve fin 2013, a l'expérience du travail avec le secteur de ville (75% des patients pris en charge par leur propre infirmier) ce qui nous paraît déterminant pour ce type de territoire

**En conclusion** nous nous engageons devant vous à demander une extension sur la zone de Digne si vous le jugez nécessaire.

Dénomination des collèges	Délégué	CRSA	Titulaires	Emargement	Signature	Pouvoir	Suppléants ou représentants	Emargement	Signature
Président CS Organisation des soins	Présidente		Hervé ESCOJIDO, Président de la conférence régionale des CME de l'hospitalisation privée PACA	Présent					
Vice-président CS Organisation des soins	Vice-président		Bernard MALATERRE, vice-président de la CT 83, directeur centre Léon Sordani de Hyères	Excusé					
<b>LISTE DES MEMBRES CSOS PAR ORDRE ALPHABETIQUE</b>									
a) Organisations syndicales représentatives des artisans, commerçants et professions libérales	4°	1	Piama ALBARRAZIN, représentant de l'UNAPL	Excusé		Procuration donnée à M. Bernanne	Caroline Costatée		
m) Services départementaux d'urgence et de secours	7°	1	Colonel Grégory ALLIENE, directeur départemental des services d'urgence et de secours des Bouches-du-Rhône	Excusé		Procuration donnée à Mire Bares Flocca	Médecin Colonel Jacques BARBERIS, chef du service de santé et de secours médical, Service d'urgence et de secours des Alpes-Maritimes		
h) Organisations professionnelles d'employeurs représentatives	4°	1	Alice BARES FLOCCA, représentante CGPME, déléguée régionale FHP-Sud-Est	Présente		Procuration reçue de M. Allione	Anne LEANDRI, représentant CGPME, directrice de la Clinique Luge		
e) Instituts accueillant des personnes handicapées	7°	1	Jean-Michel BÉC, DG association APREH	Présent			Gérard COLLET, administrateur Union rég des PEP URICPSS		
e) Etablissements publics de santé	7°	1	Mohamed BENAÏSSA, président CME CH Apt	Présent			Bernard GARRIGUES, président CME Aix-Pertuis		
e) Etablissements publics de santé	7°	1	Jasli BOUFFRIES, directeur CH du Pays d'Aix	Présent		Procuration reçue de M. Budel	Jean-Christophe ROUSSEAU, directeur du CH de la Dracène Draguignan		
g) Hôpitaux de santé	7°	1	Cédric BOUTONNET, directeur du Réseau pédiatrique Guidage	Présent		Procuration reçue de M. Malaterre	Mohammed GUENNOUJ, directeur général CSO		
e) Etablissements publics de santé	7°	1	Jean-Michel BUDET, directeur général adjoint AP- HM	Excusé		Procuration donnée à M. Bouffries	Thierry ACQUIER, délégué régional FHP PACA	Excusé	
e) Organisations syndicales de soins représentatives	4°	1	Stéphane CHENU, CFE CGC	Excusé			Jean-Claude LHERMITTE, CFE CGC		
b) Associations de retraités et personnes âgées	2°	1	Jacques COLLÔT, Association de retraités UNIR, Vice-président du CODERPA du Var				Robert DUMONT, Association des retraités UNIRC OS, Vice-président du CODERPA des Alpes Maritimes	Excusé	
e) Membres des unions régionales des professionnels de santé	7°	1	Dominique COVES, présidente Fédération nationale des infirmiers, URPS Infirmières	Excusée			Chantal SINGALDI, présidente JRPCs Pédiatres Pathologues	Excusée	
c) Associations des personnes handicapées et de leurs familles, dont l'asso enfance handicapée	2°	1	Patrice DANDREIS, association les pupilles de l'enseignement public des Alpes Maritimes	Présent			Jean-Claude BRECO, directeur général d'ISATIS		
d) Organismes de la promotion de la santé, le prévention ou l'éducation pour la santé	5°	1	Serge DAVIN, président du CREA	Excusé			Monique PITEAU DELORD, directrice du CREA	Présente	
a) Organisations syndicales de salariés indépendants	4°	1	André DESCAMPS, secrétaire régional FO	Présent			François TRIBOUILLARD, secrétaire général -FO		
c) Mutualité française	5°	1	Marc DEVOUGE, vice-président de la mutualité française Provence Alpes Côte d'Azur				Jocelyne COUSTAU, représentante mutualité française PACA	Excusée	
e) Organisations professionnelles d'employeurs représentatives	4°	1	Sophie DOSTERT BEAURAIN, représentante MEDEF PACA				Xavier VAILLANT, directeur régional MEDEF	Présent	
e) Etablissements privés de santé à but lucratif	7°	1	Hervé ESCOJIDO, Président de la conférence régionale des CME de l'hospitalisation privée PACA		Président		Paul STROUNZA, Président de la CME du Centre de Diabète Résidence du Parc Marseille		

Dénomination des collèges	Collège	CRSA	Titulaires	Embarquement	Signature	Pouvoir	Suppléants ou représentants	Embarquement	Signature
a) Etablissements privés de santé à but non lucratif	7 <sup>e</sup>	1	Patrick GAILLET, directeur administratif Institut Arnauld Tzanck St Laurent du Var				Jean-LUC DALMAS, directeur Hôpital Européen de Marseille	Présent	
bi) Commissions	1 <sup>er</sup>	1	Patrice GRANET-BRUNELLO, maire de Digne les Bains	Excusé		Procuration donnée à Mme Pliidian	Guy SOULAMIE, Maire de LAPALUD		
ai) Associations agréées représentant les usagers dans les services hospitaliers ou de santé publique	2 <sup>e</sup>	1	Pierre LACIER, vice-président UNAPEI				Annie JULIEN, bénévoles Association HyperSupers - TDAH France	Présente	
ai) Associations agréées représentant les usagers dans les services hospitaliers ou de santé publique	2 <sup>e</sup>	1	Michel LECARPENTIER, UDAF 04, président CISS PACA				Max JARDIN, administrateur UFC QUE CHOISIR Marseille	Excusé	
ai) Ordre des médecins	7 <sup>e</sup>	1	Jean-Luc LE GALL, président du Conseil régional de l'Ordre des Médecins				Marthe GROS, vice-présidente du Conseil régional de l'Ordre des Médecins	Présente	
ai) Ordre des médecins	7 <sup>e</sup>	1	Olivier LE PENNETIER, président MG SAHM	Excusé			Pauline SE ENOTTI, membre du bureau SAHM		
Représentants des conférences de territoire	3 <sup>e</sup>	1	Bernard MALATERRE, vice président de la CT B3, directeur centre Léon Rivaro de Hyères		Vice président	Procuration donnée à M. Boutannet	Michel PERROT, membre de la CT B3, directeur du Centre Hospitalier Toulon Saint-Musse		
Association de permanence des soins	7 <sup>e</sup>	1	Jacques MARTIN, vice-président de l'Association pour les urgences médicales des Bouches du Rhône (APUM 13)	Excusé			Anne-Marie MOREL ROUX, secrétaire Générale de l'Association pour les urgences médicales des Bouches du Rhône (APUM 13)		
b) Etablissements privés de santé à but lucratif	7 <sup>e</sup>	1	Jean-Louis MAURIZI, président de la FHP Sud-est	Excusé			Bernard BRINGAT, PDG Clinique St Georges Nice	Présent	
b) Centres de santé, maisons de santé et pôles de santé	7 <sup>e</sup>	1	Jean-Pierre MOUREN, président de la fédération régionale des maisons et pôles de santé				Lucré MICHEL, secrétaire de la FemasPACA		
b) Etablissements publics de santé	7 <sup>e</sup>	1	Philippe PACUIS, PI CME CHU de Nice	Présent			Guy MOULIN, PI CME AP-HM		
b) Centres d'assurance maladie et de la santé au travail : branche AT MP	5 <sup>e</sup>	1	Pascala PILIDJIAN, directrice de cabinet à la direction générale	Présente		Procuration reçue de Mme Grenet Brunello	Pascal SERVENT, sous-directeur, direction assurance maladie et action sociale		
ai) Conseillers régionaux	1 <sup>er</sup>	1	Ladislav POLSKI, conseiller régional	Excusé			Pierre SOUVET, conseiller régional	Excusé	
b) Etablissements privés de santé à but non lucratif	7 <sup>e</sup>	1	Michel POUJENX, président CME Centre Lacassagne				Hervé PEGLIASCO, président de CME hôpital Européen		
b) Etablissements d'activités chirostomatologiques à domicile	7 <sup>e</sup>	1	Fabienne RSMANT-DOLE, déléguée régionale PNEHAD PACA, directrice de soins assistance Marseille				Pierre GUILHAMAT, directeur de l'HADAR	Présent	
b) Membres des unions régionales des professionnels de santé	7 <sup>e</sup>	1	Philippe SAMAMA, médecin cardiologue URPS ML PACA	Présent		<del>Procuration reçue de M. Neezezin</del>	Fabrice TEMPLIER, président URPS Orthoptistes		
ai) Turpitudes sanitaires	7 <sup>e</sup>	1	Thierry SCHEFANO, président FNTE				Anselme CABRITA, Var Assistance		
b) Membres des unions régionales des professionnels de santé	7 <sup>e</sup>	1	Rémy SEBBAH, médecin généraliste URPS ML PACA	Excusé		Procuration donnée à M. Soe	Bruno ROUSSET ROUVIERE, vice-président URPS Biologistes Médicaux		



Dénomination des collèges	Collège	CRSA	Titulaires	Emargement	Signature	Pouvoir	Suppléants ou représentants	Emargement	Signature
a) Membres des unions régionales des professionnels de santé	7°	1	Robert SOLÉ, président URPS Chirurgiens Dentistes	Présent		Procuration reçue de M. Sebbah	Gérard BORDONE, président syndicats des Chirurgiens dentistes 05 CNSD		
a) Etablissements publics de santé	7°	1	Dolorès Lina TORRES, présidente CME CH Edouard Toulouse Marseille				Alain GAVAUDAN, président CME CH Valvert		
a) Organisations syndicales de salariés représentatives	4°	1	Gaëtan TREMOULET, vice président de l'Union régionale CFTC				Jean-Louis SCHIANO, secrétaire général de l'Union régionale CFTC		
k) Médecin responsable SAMU/SMUR	7°	1	François VALLI, Directeur médical du SAMU 05	Excusé			Marine KRETLY, Responsable de UF SMUR de Nice		
e) Organismes de l'observation de la santé, de l'enseignement et de recherche	8°	1	Pierre VERGER, directeur adjoint de l'ORS PACA				Valérie GUAGLIARDO, responsable du pôle de l'ORS PACA	Présente	
b) Les 6 PCD ou représentant	1°	1	En cours de désignation				En cours de désignation		
c) Groupements de communes	1°	1	Carence constatée				Carence constatée		
d) Organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles	4°	1	Carence constatée				Carence constatée		
n) Organisations syndicales des médecins des EPS	7°	1	Carence constatée				Carence constatée		